

## **Détecteur de radon**

Vous trouverez ci-joint une trousse de détection de radon, qui contient un (1) détecteur de traces alpha de radon. Les échantillons doivent être recueillis pendant une période de trois à douze mois en suivant les directives ci-dessous.

### **Où placer le détecteur**

1. Il faut choisir un emplacement où le détecteur ne connaîtra pas de perturbations. L'échantillon doit être prélevé dans la zone d'occupation normale (une zone qui est occupée plus de quatre heures par jour) de l'étage occupé/fini le plus bas du bâtiment.
2. Il ne faut pas placer pas l'appareil dans une salle de bain, une cuisine, une salle de lavage, un placard, une armoire, un vide sanitaire ou un recoin de la fondation.
3. Il ne faut pas placer pas l'appareil à proximité d'une source de courants d'air comme un système de chauffage, de ventilation et de climatisation, une fenêtre ou une porte. Les cartouches ne doivent pas être placées en plein soleil ou à proximité d'une source de chaleur intense. Ne pas les placer sur des appareils électriques ou électroménagers.
4. Il est recommandé de placer l'appareil le long d'un mur intérieur, à une hauteur de 0,8 m à 2 m (de 3 à 6,5 pieds) du sol et à au moins 20 cm (8 pouces) d'autres objets, pour permettre une bonne circulation de l'air. L'appareil doit se trouver à au moins 40 cm (16 pouces) d'un mur intérieur ou 50 cm (20 pouces) d'un mur extérieur. Les appareils peuvent également être suspendus à au moins 50 cm (20 pouces) du plafond. Si les recommandations de placement susmentionnées ne peuvent être facilement suivies, le dispositif peut également être fixé à un mur intérieur.

### **Utilisation de la trousse de détection de radon**

#### **AVERTISSEMENT : NE PAS OUVRIR NI ALTÉRER L'APPAREIL.**

1. La trousse contient un formulaire d'utilisation, un sac en aluminium refermable pour renvoyer la trousse et un autocollant sur lequel figure un code à barres (il est possible que l'autocollant soit déjà apposé sur le sac dans certaines trousse). Vérifiez la date limite d'utilisation sur le sac pour s'assurer que la trousse est toujours valable.
2. Retirez le détecteur du sac en aluminium scellé; le test commencera dès qu'il sera retiré.
3. Placez le détecteur à l'emplacement choisi en suivant les recommandations ci-dessus.
4. Consignez le lieu et la date de début du test sur le formulaire d'utilisation.
5. Une fois la période d'échantillonnage écoulée (90 jours ou plus), remplacez le détecteur dans le sac en aluminium refermable et apposez l'autocollant sur lequel figure le code à barres à l'extérieur du sac (il est possible que l'autocollant soit déjà apposé sur le sac dans certaines trousse).
6. Consignez la date à laquelle le test a pris fin (il se termine une fois que le détecteur a été placé dans le sac en aluminium refermable).
7. **Retournez la trousse de détection de radon à RPC avec les renseignements de mise en service dès que possible.**
8. RPC n'acceptera pas les retours/remboursements de détecteurs non utilisés à des fins de contrôle de la qualité.

Pour toute question sur la trousse, veuillez communiquer avec :

Darren Tarr, au 506-460-5656

**rpc**

Laboratoire des services de la qualité de l'air  
921, chemin College Hill  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 6Z9  
[www.rpc.ca](http://www.rpc.ca)